

# Reolennoù Ti al lamponed

*règlement de la « maison des canailles »*

## L'organisateur / An aozer

Ti ar vro Landerne - Daoulaz  
Centre Théo Le Borgne  
1 rue du docteur Pouliquen  
29800 LANDERNEAU  
Tel : 09.73.65.35.24 et 07.67.17.58.29  
Mail : [degemer@tiarvrolandernedaoulaz.bzh](mailto:degemer@tiarvrolandernedaoulaz.bzh)



## Direction / Renerezh

Delphine Salaun  
07.82.87.79.22  
Postel : [kreizenndudi@tiarvrolandernedaoulaz.bzh](mailto:kreizenndudi@tiarvrolandernedaoulaz.bzh)

## Adresse / Chomlec'h

L'accueil de loisirs est situé au :  
399, Gorre-Menez  
294670 Loperhet

## Inscriptions / Enskrivadurioù

Avant toutes inscriptions merci de bien vouloir compléter et signer un dossier d'inscription, une fiche sanitaire par enfant (ces documents devront être mis à jour chaque année).

Prendre un rendez-vous avec la directrice (lieu à votre convenance, au bureau à Landerneau où à l'accueil de loisirs à Gorré-Menez). Ce rendez-vous permettra de faire connaissance, d'échanger avec vous et votre enfant et de lui faire visiter l'accueil de loisirs (suivant lieu de rdv).

Les inscriptions se font à la journée où à la demi-journée avec repas et une semaine au plus tard avant la date souhaitée d'accueil. De manière exceptionnelle nous acceptons les demi-journées sans repas, nous donnons la priorité aux familles ayant besoin d'un accueil à la journée. Les inscriptions tardives seront prises en compte en fonction des places disponibles.

Les désinscriptions devront se faire au plus tard **1 semaine** avant le jour où l'enfant a été inscrit. En cas d'absence pour maladie merci de faire parvenir un certificat médical. En cas de non présentation d'un certificat, **les journées d'absences seront facturées**.

Tout changement de situation familiale, employeur, adresse, téléphone doit être signalé très rapidement. Il en est de même pour votre quotient familial, s'il évolue fortement nous vous demandons de nous informer. Le quotient familial est mis à jour par nos services à la première inscription et chaque début d'année civile (Janvier)

Pour toutes questions vous pouvez contacter la direction de l'accueil de loisirs par mail, par téléphone ou lors des permanences au bureau le mardi matin et le jeudi toute la journée. (Coordonnées en haut de page)

## Horaires d'ouverture

L'accueil est ouvert à partir de 7h30 le matin et ferme à 18h30 le soir.

L'accueil des parents se fait de 7h30 à 9h30 le matin et de 17h à 18h30 le soir.

Pour les demi-journées : arrivée à 11h50 pour repas + après-midi, départ à 13h15 pour matinée + repas.

L'accueil de loisirs est ouvert aux mineurs de 3 à 12 ans les mercredis en période scolaire, et pendant les vacances scolaires (à l'exception de celles de Noël et d'un mois durant les vacances d'été)

## Tarifs de l'accueil de loisirs

Afin de pouvoir s'inscrire à l'accueil de loisirs il est nécessaire de cotiser à l'association pour l'année (une seule cotisation par famille sera demandée). Le montant de l'adhésion à l'association est de 15 euros.

Les tarifs sont ceux recommandés par la CAF Finistère en matière de tarification modulées en fonction des ressources des familles (quotient familial). Les repas sont compris.

2023	QF - 450	451 - 700	701- 850	851 – 1050	1051 -1450	1451 - 1650	1651 et +
Journée avec repas	7.70 €	9,30 €	11.60 €	13.90 €	17,30 €	19,50 €	21,50 €
Demi-journée avec repas	5,10€	6.30 €	8.30 €	11,30 €	13.40 €	15 €	18,40 €

Tarifs au 1<sup>er</sup> mars 2023 jusqu'à changement des recommandations :

## Modes de règlement

Vous recevrez une facture par mail au début de chaque mois pour le règlement du mois précédent.

Il vous est possible de régler par prélèvements automatiques (SEPA) – pour ce faire il vous faut remplir le mandat de prélèvement et fournir un RIB du compte à débiter.

Si vous souhaitez effectuer vous-même les virements vous trouverez l'IBAN du compte Ti ar Vro sur les factures. Il est aussi possible de régler par chèque à l'ordre de Ti ar Vro Landerne Daoulaz.

## Accueil des familles

Lors de l'arrivée et du départ sur l'accueil de loisirs, l'enfant doit être accompagné d'un adulte et doit signaler sa présence à l'animateur responsable du pointage.

Les parents doivent remplir convenablement la partie « autorisations » du dossier d'inscription.

Merci de bien vouloir indiquer à l'équipe d'animation lorsque l'enfant ne sera pas récupéré par ses propres parents mais par une personne mentionnée dans le dossier d'inscription.

*Trugarez deoc'h*

*Ha degemerit mat e ti al lamponed*



# Coupon d'acceptation du présent règlement

L'acceptation du règlement conditionne la fréquentation de l'accueil de loisirs.

Famille : .....

Nom de (s) enfant (s) fréquentant : .....

Adresse : .....

Nous avons pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs, et nous l'acceptons.

Le.....

Signature des parents

*Précédée de la mention « lu et approuvé »*